



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bruxelles 2006

MC(14).JOUR/2
5 décembre 2006
Annexe 6

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Deuxième jour de la quatorzième Réunion
MC(14) Journal No 2, point 8 de l'ordre du jour

DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA MOLDAVIE

Merci, Monsieur le Président,

Je tiens à m'associer aux intervenants précédents pour exprimer le regret que le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter la Déclaration ministérielle et une déclaration sur la Moldavie à sa réunion annuelle. La délégation de la Moldavie a travaillé de manière constructive et axée sur l'obtention de résultats pour parvenir à un consensus sur ces documents importants. Toutefois, malgré ces efforts, nous ne disposons pas d'un document politique final pour la quatrième année consécutive. J'exprime mon sincère espoir que cela ne devienne pas une tradition au sein de notre Organisation.

Ma délégation a souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, mais je voudrais me concentrer sur les principales questions que le Conseil devrait, selon la Moldavie, prendre en considération.

La Moldavie est résolue à trouver un règlement politique exclusivement par des moyens pacifiques, sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de mon pays. L'objectif final des négociations devrait être la définition du statut spécial de la région transnistrienne à l'intérieur de la République de Moldavie. La République de Moldavie est prête à reprendre les négociations à « 5+2 » dès que possible. Parvenir à un accord entre tous les Etats participants dans le cadre du processus de négociation concernant les principes de base du règlement est l'un des principaux éléments pour trouver une solution politique rapide, définitive et durable à ce problème.

Nous exprimons nos remerciements à l'Union européenne et aux Etats-Unis d'Amérique pour leur rôle dans les développements positifs, à la fois dans le cadre du règlement du conflit et dans un contexte régional élargi. En particulier, nous tenons à louer l'activité de la Mission d'assistance de l'UE à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine et comptons sur sa prorogation.

Nous appelons à la transformation, dans les meilleurs délais, de l'actuelle force de maintien de la paix dans la zone de sécurité en la remplaçant par une nouvelle force multinationale sous mandat international approprié. Nous réaffirmons notre position concernant le retrait intégral, dans les meilleurs délais et inconditionnel des forces militaires de la Fédération de Russie du territoire de la République de Moldavie conformément aux

engagements d'Istanbul de 1999. Cela fournira les bases nécessaires pour la ratification par la République de Moldavie du Traité FCE adapté.

Les actions unilatérales déstabilisatrices du régime autoritaire de Tiraspol à l'encontre de la population locale dans la zone de sécurité constituent des violations flagrantes des droits fondamentaux de l'homme et devraient être condamnées par chacun de nous. Dans ce sens, nous invitons tous les acteurs intéressés à fournir une assistance pour la démocratisation de la région transnistrienne de la Moldavie. Nous appelons les autorités transnistriennes à supprimer tous les obstacles à la libre circulation des personnes et des biens entre les deux rives de la Nistru et à entamer le processus de démilitarisation dans le contexte des mesures de confiance et de sécurité.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit jointe en annexe au journal du jour.

Merci.